

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -  
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –  
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)  
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

### Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

#### DB2021-04 COTISATION AU REFUGE ANIMAL AUGERON

Monsieur le Maire informe le conseil que la cotisation pour l'année 2021 au refuge Augeron s'élève à 541.80 €. **Le conseil à l'unanimité donne son accord pour son paiement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le maire, Jacky LESAULNIER**

